



Non paiement d une reconnaissance de dette

Par **fanny_old**, le **03/07/2007** à **19:37**

madame, monsieur

mon ex compagnon m a fait une reconnaissance de dette car il me doit 1000€

je lui ais donné un anspour me rembourser.

Le1/08/07 c est la date limite de la reconnaissance de dette il doit de l argent à la banque et a des organismes de payement tel que sofinco..... de plus il est au chomage.

- faut il que je porte plainte?

-a votre avis vais je revoir mon argent?

- où faut il queje porte plainte dans un commissariat ?

enfin que dois je faire!!!!

merci d avance fanny